## Compte rendu des décisions prises lors de la 47<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal du 30 septembre 2019

Le Conseil Municipal :

1		Approbation du procès-verbal de la 46ème séance du Conseil Municipal
	Approuve à l'unanimité	Le procès-verbal de la 46 <sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal
2	Décide à	Adoption de la charte d'utilisation du logo de la Ville de Sarreguemines et contrat de cession des droits d'auteur du logo dans le cadre d'une utilisation à but commercial
	l'unanimité	- d'approuver la nouvelle charte - d'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de cession de droits d'auteur du logo Ville de Sarreguemines dans le cadre d'une utilisation à but commercial
3	Actions entreprises par la Collectivité suite aux observations de la CRC (rappor Communication  Prend acte	
	T Tolla doto	de la communication relative aux actions entreprises par la collectivité suite aux observations définitives arrêtées par la CRC.
4	Décide à	Modification de l'attribution de compensation suite aux transferts de la cotisation au SDIS et des zones d'activités de Sarralbe
	l'unanimité	- d'approuver l'évaluation du montant des charges devant être déduites de l'attribution de compensation de la Ville de Sarralbe à compter du 1er janvier 2018 pour le transfert de la zone industrielle et de la zone commerciale de Sarralbe établie à 71 325 € / an d'approuver l'évaluation du montant des charges établie pour la prise en charge de la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours des 12 communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs établie à 316 475 €, et devant être déduite de l'attribution de compensation à compter du 1er janvier 2018 selon la répartition suivante :  • Commune de Hazembourg : 1 270 € / an • Commune de Hilsprich : 10 921 € / an • Commune de Holving : 14 366 € / an • Commune de Kappelkinger : 5 430 € / an • Commune de Kirviller : 1 322 € / an • Commune de Netlling : 3 301 € / an • Commune de Puttelange-aux-Lacs : 79 025 € / an • Commune de Rémering-lès-Puttelange : 13 522 € / an • Commune de Richeling : 4 378 € / an • Commune de Saint-Jean-Rohrbach : 16 043 € / an • Commune de Sarralbe : 152 430 € / an • Commune du Val-de-Guéblange : 14 467 € / an • d'arrêter le nouveau montant global de l'attribution de compensation à 12 965 141 €.  - d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5		Décisions budgétaires modific	atives				
	Décide	- d'inscrire par voie de décisio	- d'inscrire par voie de décisions modificatives (DM)				
	à	a most of par voic do decición medinadires (DIVI)					
	l'unanimité	Chapitre D/R I/F Fonction Nature		Service	Libellé		Montant
		BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT					7.450.00
		022 D F 01 022 65 D F 8225 658		11FI 22PM	TRANFERT VERS LES DEPENSES IM	DDEVLIES	7 450,00 -7 450,00
		65 D F 8225 658		22PM	COMPENSATION FINANCIERE GRA		12 500,00
		75 R F 8225 7588		22PM	COMPENSATION FINANCIERE GRA		12 500,00
		BUDGET PRINCIPAL					
		13 R I 314 1322	MUSRES19	MUSE	NOTIFICATION SUBVENTION REN	OVATION FRESQUE JDH	3 840,00
		21 D I 01 21848		11FI	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTIS	SSEMENT	3 840,00
6		Actualisation du règlement du	temps d	e trava	<u> </u>		
<b>'</b>	Décide	7. Octavilla da Togiomoni da tempo de travali					
	. à	- d'actualiser le règlement d'aménagement de la réduction du temps de travail conformément					
	l'unanimité	aux lois susvisées, en fixant 1600 heures.	le nombr	e d'he	ures annuelles à 1607 h	eures en lieu et p	lace des
7		Mise en place d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens à destination des associations					
	Décide	<u>sportives</u>					
	à	- de valider le projet de conve	ntion d'o	bjectifs	et de moyens		
	l'unanimité	- d'appliquer ce nouveau mod	èle à par	tir du v	ersement des subvention	s 2020	
		Attribution de subventions supplémentaires / Politique de la Ville					
3	Décide						
	à l'unanimité	- d'attribuer, au titre de la Poli	tique de l	la Ville,	les subventions suivante	es:	
	i unammite	- Centre Socioculturel :			1 12	0 €	
		- Ludothèque Beausoleil :			1 20	0 €	
		- SERAD (Etablissement du C	MSEA):		1 308	8€	
		Les crédits sont inscrits au BP 2019, sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65744 (Animation – Politique de la Ville)					
		Projet de sensibilisation au				entions – Signatu	ire de la
)	Décide	convention avec le Festival In	<u>ternation</u>	<u>al du F</u>	<u>ilm</u>		
	à l'unanimité	- d'accorder, au titre du projet de sensibilisation au Handicap 2019, les subventions suivantes :					
		ASSOCIATION		Subve	ention attribuée		
		ABYSS			800		
		Comité Régional Handispo	ort		2300		
		Lorraine Comité Départemental du			1000		
		Sport Adapté Moselle					
		Ludothèque			600		
		TOTAL			4700		
			48. u son Adj ou son A	oint Dé djoint [	elégué à signer les conve Délégué à signer la conv	ntions afférentes,	

10	Prend acte	Rapport d'activité 2018 du délégataire chargé de la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines- Neunkirch		
10	1 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1	- de la communication du rapport d'activité 2018 relatif à la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines Neunkirch par l'Espoir aéronautique de Sarreguemines		
11		Rapport d'activité 2018 du délégataire du service public périscolaire		
	Prend acte  - de la communication du rapport d'activité 2018 de l'Association départementale de Meurthe-et-Moselle, délégataire du périscolaire.			
12		Signature d'une convention d'occupation d'un local – classe AZUR du CHS		
	Décide à l'unanimité	- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation d'une salle de classe au sein de l'école de la Cité à Sarreguemines par la classe AZUR du CHS, ainsi que les avenants potentiels à cette convention. Cette convention annule et remplace la convention initiale du 19 septembre 2002.		
		Rapport d'activité 2018 du délégataire de la chambre funéraire		
13	Prend acte	- de la communication du rapport d'activité 2018 de l'entreprise de Pompes Funèbres BACKES, délégataire de la chambre funéraire rue des Bosquets.		
14		Numérisation en 3D du patrimoine Sarregueminois		
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de collaboration qui définit les modalités		
	Décide	d'intervention de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg dans le cadre d'un		
	à l'unanimité	projet de numérisation en 3D du patrimoine sarregueminois intitulé « « Etude des possibilités de reconstruction 3D par photogrammétrie des usines de la faïencerie de Sarreguemines à partir de photos d'archives de l'IGN (1926-1946) ».		
		Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet de numérisation ont été votés en 2019 (Section d'investissement / Nature 2168 « autres collections et œuvres d'art »).		
15		Rapport d'activité 2018 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique		
	Prend acte	- de la communication du rapport d'activité 2018 de la Sté INDIGO Infra CGST, délégataire du stationnement payant sur voirie publique.		
16		Rapport d'activité 2018 du délégataire des parcs de stationnement		
	Prend acte	- de la communication du rapport d'activité 2018 de la Sté INDIGO INFRA CGST, délégataire des parcs de stationnement du Moulin et du Carré Louvain,		
17		Rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires		
	Prend acte	- du rapport annuel 2018 des Recours Administratifs Préalables Obligatoires.		
18	<b>D</b> / · · ·	Convention de transfert du parc de sites de FREE Mobile		
	Décide à l'unanimité	- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.		
19	Décide à l'unanimité	Convention avec le Département relative à la réorganisation du stationnement au droit de la rue Poincaré sur la route départementale n°33		
		- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre le Département de la Moselle et la Ville de Sarreguemines		
20	Décide	Cession de deux parcelles communales, cadastrées section 02, n°184 et 206, sises rue de la		
	à l'unanimité	Montagne à Monsieur Olivier KIMMEL  - de céder les parcelles, cadastrées Section 02, N° 184 (173 m²) et 206 (23 m²),		
$\Box$		- 40 00401 163 paroelles, cauastrees dection 02, 14 104 (173 III ) et 200 (23 III ),		

		au prix total de 7 840 € à M. Olivier KIMMEL, demeurant 25 rue de la Montagne, Sarreguemines - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.
21	Décide à l'unanimité	Acquisition d'une parcelle, cadastrée section 05, N 090, sise 4 rue de la Charrue à Sarreguemines, auprès de la SCI SORGEST  - d'acquérir auprès de la SCI SORGEST, représentée par M. Alphonse SORRENTINO, résidant 16 avenue d'Abeilhan 34290 SERVIAN, la parcelle, cadastrée Section 05, N° 090 − 4 rue de la Charrue de 0,58 ares, pour un montant de 7 000 €,  - les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont prévus au budget général 2019 en section d'investissement : Chapitre 21 Fonction 581 Nature 2138 Service 23FO,  - de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.
22	Prend acte	Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)  a) Droit de préemption urbain – renonciation à l'exercice du droit de préemption b) Attribution des marchés et ventes c) Attribution de subventions pour des projets culturels d) Perception de subventions / DRAC Grand Est e) Demande de subvention pour l'acquisition de céramique
23	Décide à l'unanimité	Divers – Cession de deux immeubles, 4 rue des Sapins  - de consentir à SARREGUEMINES CONFLUENCES HABITAT (SCH), dont le siège est situé 3 rue Alexandre de Geiger – 57200 SARREGUEMINES, un bail emphytéotique portant sur les immeubles, sis 2 et 4 rue des Sapins et les parcelles, cadastrés Section 21, N°236 (302 m²), 390 (98 m²), 428 (552 m²), 484 (1568 m²) et 504 (1599m²),  - d'approuver les dispositions de ce bail fixant sa durée à 55 ans, moyennant le versement d'une redevance unique et forfaitaire d'un montant de 55,- € sans possibilité de révision,  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique ainsi que tout document qui s'y réfère, les frais d'acte notarié étant supportés par SCH.

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Céleste LETT
Maire

1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
Président de la Fédération Départementale
des Maires de Moselle
Député Honoraire